

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT CINQ

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	13

Date de la convocation
02 avril 2025

Date d'affichage
02 avril 2025

Objet de la délibération

**VOTE portant
AFFECTATION du
RESULTAT de
l'EXERCICE 2024**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le

Et publication ou notification
Du

MAIRE
Daniel GRYCZA
Signature et cachet



L'an deux mille vingt-cinq,
Et le sept avril à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel GRYCZA, Maire.

Présents : Mesdames Corinne DEJEAN, Audrey LE GALES et Marianne LAUZERAL
Messieurs : Yoann CLAUDIN, Sébastien DARAUD, Marcel FABRIS, Gilbert GUILHEM, Daniel GRYCZA, Gérard ROUJAS, Éric SOULA et Gérard SOUVERVILLE.
Absents excusés : Christiane DANGLA, Roger GHIRARDO et Alexia RON.

Procuration : Roger GHIRARDO donne procuration à Marcel FABRIS, Alexia RON donne procuration à Daniel GRYCZA.

Secrétaire de séance : Monsieur Yoann CLAUDIN

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2024	172 556,25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2024	(-) 105 667,45 €

– couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 105 667,45 € ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0) décide d'affecter au budget 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

1°) – Recette de Fonctionnement : sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 61 011,01 € ;

2°) – Recette d'Investissement : sur la ligne budgétaire 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » : 111 545,24 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que ci-dessus. Au registre sont les signatures.